et vos rangs déjà serrés en acquerraient une plus grande influence dans le conseil fédéral. (Applaudissements.) Je vais continuer l'analyse générale de la population maritime, afin d'établir la proposition que l'union projetée est naturelle et congénère. Le plus ancien élément de cette population, après l'élément français, est l'établissement irlandais de Ferryland, dans Terreneuve, fondé par lord BALTIMORE et lord FALKLAND (lord lieutenant d'Irlande à cette époque,) immédiatement après la restauration de CHARLES I, peu de temps après 1660. Terreneuve, l'élément irlandais conserve sa puissance et cela est bien naturel, puisque c'est la paroisse voisine de l'Irlande, (rires); et je pense que nous avons vu un excellent échantillon de ses irlandais indigènes à notre conférence, dans la personne de M. AMBROSE SHEA. (Ecoutez! écoutez!) Pour moi, j'avoue que je suis extrêment heureux de penser que la seule véritable colonie irlandaise de notre groupe, comme on peut l'appeler, doit faire partie de l'union. Un autre grand élément de la population des provinces maritimes est celui des montagnards écossais. De grandes étendues de l'Île du Prince-Edouard et du Cap Breton ont été concédées, après la paix de Paris, à des officiers et soldats des montagnards de FRAZER et autres régiments écossais, qui s'étaient distingués durant la guerre de sept ans. Si mon hon, ami le député de Glengarry (M. D. A. MACDONALD), était venu avec nous à Charlottetown, en septembre dernier, il aurait rencontré des membres de différents clans qu'il aurait été fier de connaître, et qui aurait conversé avec lui dans la langue gaélique qu'il chérit tant.

M. D. A. MACDONALD.—Ils sont repandus par tout le monde. (Rires).

L'Hon, M. McGEE.—Tant mieux ! (Applaudissements). Et je lui dirai, — ce que je crois être à leur honneur, que les montagnards de toutes ces provinces conservent fidèlement la religion, le langage et les traditions de leurs pères. L'évêque catholique de Charlottetown est un McIntyrm; l'évêque d'Arichat (Cap Breton) est un McKinnon; et, dans la liste du clergé, je trouve une suite incessante de noms comme les McDonald, McGillis, McGillavry, McLeod, McKenzie et Ua-MERON, - tous "anglo-saxons," comme de raisons (rires); et, parmi eux, je trouve des FOURNIER, des GAUVREAU, des PAQUET et des MARTEL, dont il est facile de deviner l'origine. (Applaudissements). Il me reste à

parler d'un autre élément de cette population, et c'est celui des loyalistes de l'empire-uni, qui ont fondé le Nouveau-Brunswick, aussi sûrement qu'ils ont fondé le Haut-Canada, pour lesquels le Nouveau-Brunswick a été déclaré province distincte en 1794, comme le Haut-Canada l'a été en 1791. Leurs descendants prospèrent encore dans le pays; ils occupent bon nombre de positions honorables, et comme représentant de cette classe, je me contenterai de nommer le juge WILMOT, qui a déclaré l'autre jour, en prononcant son allocution à un grand jury, que s'il était nécessaire, pour faire accepter la confédération dans le Nouveau-Bruswick, qu'il résignat sa charge, il u'hésiterait pas à le faire pour rentrer dans la politique, tant il était convaincu de la nécessité de la mesure pour maintenir l'existence mêmes des lois anglaises et des institutions britanniques. (Ecoutes! écoutez!) Il y a aussi d'autres éléments qu'il ne faut pas dédaigner,-les riches allemands de Lunebourg, qui ont sur terre les maisonnettes les plus gentilles, et sur mer des embarcations si coquettes, ainsi que d'autres subdivisions moins importantes. Mais je ne veux pas prolonger cette analyse. Je dois dire, cependant, que cette population est presque universellement une population indigène de trois ou quatre générations. Dans le Nouveau-Brunswick, il n'y a pas plus de 12 pour cent d'immigrants sur le chiffre de la population ; dans la Nouvelle-Ecosse, 8 pour cent, et dans les deux îles beaucoup moins encore. Aux yeux de la loi, nous n'admettons aucune différence entre les indigènes et les émigrés en ce pays; mais il faut remarquer que quand des hommes sont nés en présence des tombeaux de leurs pères, même pendant quelques générations, l'influence de ce fait est considérable pour accroître leur attachement au sol qui les a vus naître. J'admets, pour ma part, que comme immigré, je ne dois d'allégeance qu'au Canada, mais ce serait froisser la vérité que de dire que mon affection n'est pas partagée entre mon pays natal et mon pays d'adoption. Maintenue dans de justes bornes, une pareille affection est raisonnable, juste et honorable pour ceux qui l'éprouvent! (Ecoutez!) Mais la raison pour laquelle je parle de ce fait qui distingue les quatre provinces maritimes autant que le Bas-Canada lui-même, c'est que je veux faire voir la fixité et la stabilité de leur population; qu'ils sont nés anglo-américains, qu'ils peuvent presque tous prononcer cette fière et noble parole en regar-